

Edité le : 28/03/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

C.C. Lodévois et Larzac  
Service Eau Rivière Assainissement

Espace Marie Christine BOUSQUET  
1 place Francis Morand  
34700 LODEVE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE23-43414	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DE L'HERAULT
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2303-33931-2</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00296919
<b>N° Analyse :</b>	00298193	<b>Nature:</b>	Eau de distribution
<b>Point de Surveillance :</b>	LAULO	<b>Code PSV :</b>	0000004120
<b>Localisation exacte :</b>	HABITATION, 4 chemin des sources		
<b>Dept et commune :</b>	<b>34 BOSC (LE)</b>		
<b>UGE :</b>	2087 - CC. LODEVOIS ET LARZAC		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b>	CVM
<b>Nom de l'exploitant :</b>	COM. COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC		
	1 PLACE FRANCIS MORAND		
	34700 LODEVE		
<b>Nom de l'installation :</b>	LL-LE BOSC-LOIRAS VIALA	<b>Type :</b>	UDI
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 24/03/2023 à 12h46 Réception au laboratoire le 25/03/2023 à 07h12		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	CHLORE		
		<b>Motif du prélèvement :</b>	CS
		<b>Code :</b>	000761

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 25/03/2023 à 16h07

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
------------------------	-----------	--------	----------	--------	----	--------------------	-----------------------	--------

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b> Température de l'eau	34CLVYL* 13.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25 #
<b>Analyses physicochimiques</b> <b>Analyses physicochimiques de base</b> Conductivité électrique brute à 25°C	34CLVYL* 329	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50		200 1100 #
<b>COV : composés organiques volatils</b> <b>Solvants organohalogénés</b> Chlorure de vinyle	34CLVYL* < 0.10	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.10	0.5	#

34CLVYL\* ANALYSE (CLVYL=CLVYL+COND) CHLORURE DE VINYLE (ARS34-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Sébastien GASPARD  
Responsable de laboratoire

